

AVIS ÉMIS LORS DE LA FSSSCT DU 20 JUIN 2025

- **Avis n°1**

« La FSSSCT demande que les deux fiches DUERP sur le risque mental et sur le risque physique liés aux dangers du non-usage du droit à la déconnexion, soit travaillées dans chaque établissement du second degré, et versées aux DUER de ces établissements. »

Mis au vote, adopté à l'unanimité.

- **Réponse de l'administration**

Les deux fiches DUERP seront envoyées aux chefs d'établissement en début d'année scolaire, avec pour recommandation, qu'elles soient présentées à l'ensemble du personnel et intégrées dans leur programme annuel de prévention.

- **Avis n°2**

« La FSSSCT s'étonne que 5 collèges ne disposent ni d'APE, ni de correspondant de prévention. Ce manque est contraire à la réglementation, empêchant toute prévention primaire, et reportant la prévention secondaire sur les services départementaux. La FSSSCT exige que la réglementation soit respectée dans ces 5 établissements (collège Champ de la Porte, collège Bibracte, collège Claude Tillier, collège Jean Jaurès et collège Les Courlis). De même, il est possible que des lycées se trouvent dans la même situation (lycée Pierre Gilles de Gennes, Lycée Maurice Genevoix et lycée Pierre Bérégovoy). Si cela est avéré, la FSSSCT attend également que la réglementation soit respectée dans ces établissements. »

Mis au vote, adopté à l'unanimité.

- **Réponse de l'administration**

À la rentrée, un courrier de la directrice académique sera adressé aux chefs des établissements concernés pour leur rappeler l'obligation de nommer un ou plusieurs assistants de prévention, désignés parmi les personnels du ministère et/ou de la collectivité de rattachement.

- **Avis n°3**

« Suite aux réponses des directeurs, directrices, chargé.es d'école, coordonnateurs, coordonnatrices, après l'envoi du questionnaire « Travail en équipe », la FSSSCT de la Nièvre demande que soit intégrées au plan de formation dans le cadre des 18h, les thématiques suivantes

- un volet sur l'administratif (les documents obligatoires) ;
- un volet sur le pilotage pédagogique sans autorité hiérarchique (Impulser des réflexions collectives sur les pratiques, les évaluations, les besoins des élèves ; Susciter l'adhésion plutôt que l'imposition) ;
- un volet sur le relationnel (Fédérer une équipe autour d'un projet commun ; Favoriser une ambiance de travail sereine et bienveillante ; Gérer les tensions ou conflits éventuels avec diplomatie) ;
- un volet sur la coordination (Faire circuler l'information de manière claire, fluide et équitable ; Harmoniser les pratiques pédagogiques) ;
- un volet sur l'animation (animation d'un COPIL réunissant des partenaires issus de structures différentes et aux statuts variés (enseignants, élus, animateurs, associations, ...)) ».

Mis au vote, adopté à l'unanimité.

- **Réponse de l'administration**

En fonction de besoins identifiés dans certaines écoles, de telles dispositions pourraient être mises en place.

Cependant le cadre des 18 heures est déjà soumis à une forte tension et de nombreuses priorités doivent être mises en œuvre (apprentissage fondamentaux, auto-évaluation de l'école...)

Certaines thématiques abordées (animation de COPIL, gestion de conflits...) peuvent faire l'objet de formation ou d'accompagnement dans d'autres cadres que les 18 heures : formation des coordinateurs de TER, médiation du groupe d'appui...

- **Avis n°4**

« Dans l'objectif d'amener tous les personnels du 1er degré à une sensibilisation à la prévention au travail, la FSSSCT de la Nièvre demande qu'un paragraphe « Santé et Sécurité » soit inclus dans les circulaires de rentrée des cinq circonscriptions de la Nièvre.

Concernant les personnels AESH, une communication orale pourra être proposée lors des réunions de rentrée au sein de chaque PIAL. »

Mis au vote, adopté à l'unanimité.

- **Réponse de l'administration**

Nous accueillons favorablement la proposition de la FSSSCT visant à renforcer la sensibilisation de l'ensemble des personnels du 1er degré aux enjeux de santé et de sécurité au travail.

Ainsi, un paragraphe « Santé et Sécurité au travail » sera intégré dans les circulaires de rentrée des cinq circonscriptions de la Nièvre. Ce paragraphe rappellera notamment :

l'existence et l'importance du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), outil central de prévention, à mettre à jour au moins une fois par an dans chaque école ;

l'utilisation du Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), permettant à chaque agent de signaler toute situation à risque ou tout incident susceptible d'impacter sa santé ou sa sécurité ;

les risques liés aux élèves perturbateurs, en s'appuyant sur le guide conçu par la FSSSCT de la Nièvre, disponible en ligne ;

le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS), particulièrement présent dans les gestes du quotidien liés aux pratiques professionnelles, avec un renvoi vers la fiche d'information dédiée.

Concernant les personnels AESH, une présentation orale de ces enjeux pourra être proposée lors des réunions de rentrée dans chaque PIAL, en lien avec les assistants de prévention, afin d'assurer une information claire des enjeux.